

# APPROCHES POUR LA CONSERVATION DU PATRIMOINE DU XXEME SIECLE

Documents de Madrid –  
New Delhi

2017



Approaches to the Conservation of Twentieth - Century Cultural Heritage  
Madrid - New Delhi Document

# Approaches to the Conservation of Twentieth - Century Cultural Heritage

**Madrid - New Delhi Document**

**2017**

© ICOMOS International Scientific Committee on Twentieth Century Heritage

Website: [isc20c.icomos.org](http://isc20c.icomos.org)

Cover image: original artwork created by Maria Gabriela Quin

Graphic Design: Maria Gabriela Quin

ISBN 978-2-918086-63-5

The International Council on Monuments and Sites (ICOMOS) works through its International Scientific Committee on Twentieth-Century Heritage (ISC 20C) to promote the identification, conservation and presentation of twentieth-century heritage places.

ICOMOS is an international conservation non-government organisation of conservation professionals, which acts as UNESCO's adviser on cultural heritage and the World Heritage Convention.

# AVANT PROPOS

Les développements économiques, sociaux, technologiques et politiques du XX<sup>ème</sup> siècle ont entraîné des changements sans précédent. Deux guerres mondiales, la guerre froide qui a suivi, la Grande Dépression et la décolonisation ont, ensemble, considérablement modifié le tissu social au cours du XX<sup>ème</sup> siècle. L'urbanisation rapide et la croissance des grandes villes, le développement technologique et scientifique accéléré ainsi que l'émergence des communications et des transports de masse ont fondamentalement changé notre manière de vivre et de travailler, de produire de nouveaux bâtiments, de nouvelles structures, des formes et des types de bâtiments sans précédent. Les paysages ont été modifiés de façon massive par l'industrialisation et l'agriculture mécanisée. Et pourtant, relativement peu de sites et de lieux créés par ces événements tumultueux ont été répertoriés et protégés pour leurs valeurs patrimoniales. Aussi trop de sites et de sites patrimoniaux du XX<sup>ème</sup> siècle restent-ils menacés. Bien que l'appréciation de la modernité du milieu de ce siècle soit en progression dans certaines régions, nombre de bâtiments, de structures, de paysages culturels et de sites industriels caractéristiques du XX<sup>ème</sup> siècle sont toujours menacés par un manque général de conscience et de reconnaissance. Trop souvent, ils font l'objet de réaménagements, de changements insensés ou sont tout simplement négligés.

Conscients de ces menaces, les membres du Comité scientifique international de l'ICOMOS sur le patrimoine du XX<sup>ème</sup> siècle (ISC20C) ont commencé en 2010 à rédiger un texte de référence exposant l'approche et les principes qui devraient être appliqués à la gestion et à l'interprétation des sites du XX<sup>ème</sup> siècle, avec l'objectif ambitieux d'être un point de référence international.

Des débats animés s'ensuivirent parmi les membres, s'appuyant sur leur expérience pragmatique venant de toutes les régions du monde. Des conférences, des réunions et de larges consultations ont été organisées à l'échelle internationale. Le texte final: Approches pour la conservation du patrimoine architectural du XX<sup>ème</sup> siècle, communément appelé Document de Madrid, a été présenté à la 17<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS à Paris et distribué en espagnol, en français et en anglais pour commentaires et discussions. Entre 2011 et 2014, il a été traduit dans plus d'une douzaine de langues, dont le russe, l'italien, le finnois, l'allemand, le japonais, le portugais, le mandarin, le hindi, le basque et le catalan.

Après examen des commentaires reçus, une deuxième édition a été publiée en quatre langues lors de la 18ème Assemblée générale de l'ICOMOS à Florence, mais il était clair qu'une révision majeure - et un nouveau titre - était nécessaire pour y inclure d'autres typologies patrimoniales du XXème siècle, telles que les paysages culturels, les sites industriels et les zones urbaines. La collaboration avec le Comité scientifique international de l'ICOMOS sur les paysages culturels (ISCCL), le Comité international de l'ICOMOS sur les villes et villages historiques (CIVVIH), le Comité technique international pour la conservation du patrimoine industriel (TICCIH) et le Comité scientifique international de l'ICOMOS sur l'énergie, la durabilité et le changement climatique (ISCES + CC) a abouti à l'intégration de l'ensemble des sites et sites patrimoniaux du XXème siècle.

La troisième version, Approches pour la conservation du patrimoine culturel du XXème siècle est présentée à la 19ème Assemblée générale de l'ICOMOS à Delhi en décembre 2017 : elle intègre les commentaires et contributions reçus durant la période de consultation 2014-2017. Merci à tous ceux qui ont contribué à ce processus.

Nous encourageons tous les responsables de la gestion et de la valorisation des lieux patrimoniaux du XXème siècle à utiliser ces Approches pour la conservation du patrimoine culturel du XXème siècle comme une référence internationale et une norme de référence pour la conservation et la gestion des lieux et sites patrimoniaux du XXème siècle.

Sheridan Burke Présidente,

ICOMOS ISC20C

Novembre 2017

The logo features the word 'ICOMOS' written vertically in white capital letters on a dark green rectangular background. To the right of this bar, the letters 'SC' are displayed in a large, bold, dark green font. Below the 'SC', the number '20C' is also displayed in a large, bold, dark green font, positioned to the left of the 'C' in 'SC'.

# L'OBJECTIF DU DOCUMENT

L'obligation de conserver et de gérer les lieux et les sites patrimoniaux du XX<sup>ème</sup> siècle est aussi impérative que celle de conserver le patrimoine culturel des époques précédentes.

Le patrimoine culturel du XX<sup>ème</sup> siècle est menacé car souvent peu apprécié et donc, négligé. Beaucoup de ce patrimoine a déjà été perdu et plus encore est en danger. Or, c'est un patrimoine vivant et évolutif qu'il est essentiel de comprendre, de conserver, d'interpréter et de bien gérer pour les générations futures.

Les approches pour la conservation du patrimoine culturel du XX<sup>ème</sup> siècle, s'attachent à apporter leur contribution en faveur d'une gestion appropriée, respectueuse de cette période importante du patrimoine culturel. Tout en reconnaissant les documents existants sur la conservation du patrimoine, Les approches pour la conservation du patrimoine culturel du XX<sup>ème</sup> siècle identifient un grand nombre de questions spécifiquement liées à la conservation de ce patrimoine du XX<sup>ème</sup> siècle, recouvrant l'ensemble des typologies patrimoniales généralement reconnues comme dignes de conservation, notamment l'architecture, les structures, le patrimoine vernaculaire et industriel, les paysages culturels, y compris les parcs et jardins historiques, les paysages urbains historiques, les itinéraires culturels et les sites archéologiques.

Ce document est destiné à tous ceux qui sont impliqués dans les processus de conservation et de gestion du patrimoine susceptibles d'avoir un impact sur les lieux et sites patrimoniaux du XX<sup>ème</sup> siècle.

Des notes explicatives sont incorporées dans ce texte quand nécessaire et un glossaire complète le document.

## MIEUX CONNAITRE ET COMPRENDRE LA VALEUR CULTURELLE\*

\*Ndt ; Nous avons préféré dans ce texte adopter la traduction du mot anglais « signification » par « valeur » (cf. charte de Burra) plutôt que « signification » (cf. document de Madrid) qui nous semblait trop descriptif, pas assez qualitatif.

### Article 1: Identifier et évaluer la valeur culturelle

*1.1: Recourir à des critères d'identification et d'évaluation du patrimoine incontestables.*

L'identification et l'évaluation du patrimoine culturel du XX<sup>ème</sup> siècle doivent reposer sur des critères de patrimoine reconnus. Le patrimoine culturel de ce siècle particulier (avec toutes ses composantes) constitue un témoignage physique de son époque, du lieu dans lequel il se trouve et de son usage. Sa valeur culturelle réside d'une part dans ses attributs matériels : la localisation physique, la vue, le design, (par exemple, la forme et sa relation avec l'espace, les couleurs et les plantations culturelles, les méthodes de construction, les matériaux, les équipements techniques, tout autant que les qualités esthétiques). La valeur culturelle peut également reposer sur des attributs comme l'usage, l'histoire, les valeurs sociales, scientifiques ou spirituelles, l'évidence d'un génie créateur, et/ou sur ses valeurs immatérielles.

*1.2: Identifier et évaluer l'importance des bâtiments individuels, des ensembles de structures et des paysages urbains culturels et historiques.*

Pour comprendre le patrimoine du XX<sup>ème</sup> siècle, il est nécessaire d'en identifier et d'en évaluer tous les éléments constitutifs, les ensembles de lieux, de paysages urbains culturels et historiques

qui y sont associés, en y intégrant les interrelations entre les personnes, l'environnement et le site ou le lieu qui lui confèrent sa valeur.

*1.3: Identifier et évaluer l'importance des intérieurs, des aménagements, des meubles et des œuvres d'art, des collections, de l'équipement et des machines industrielles.*

Pour évaluer la valeur culturelle, il est tout aussi nécessaire d'identifier et d'évaluer les intérieurs, les aménagements et les meubles qui y sont associés, les œuvres d'art, les collections, ainsi que les équipements et les machines liés aux sites industriels et aux paysages culturels.

*1.4: Reconnaître et respecter l'innovation structurelle, les formes, les techniques de construction et les matériaux de construction.*

Le XXème siècle s'est caractérisé par l'introduction de formes innovantes, de solutions structurelles, de matériaux de construction et de techniques de construction qui doivent être identifiés et dont la valeur doit être évaluée.

*1.5: Identifier et évaluer l'importance du contexte.*

Pour comprendre le rôle du contexte dans l'évaluation d'un lieu ou d'un site patrimonial, son cadre doit être identifié et évalué, non seulement du point de vue de l'environnement physique /matériel, mais aussi de celui des relations et de l'interaction (visuelle, écologique, historique, spatiale) entre le lieu, le site et l'environnement. Les lieux patrimoniaux sont souvent partie intégrante d'un système complexe dans lequel les relations s'étendent bien au-delà des limites.

*1.6: Identifier et évaluer la valeur des concepts de planification et des infrastructures*

Pour les agglomérations urbaines, les sites industriels et les paysages urbains historiques, les différents concepts, méthodes et idées de planification pertinents pour chaque période de développement (y compris les infrastructures fonctionnelles sous-jacentes qui les ont facilités, comme l'électricité, l'eau et l'assainissement) doivent être identifiés, gérés et conservés.

*1.7: Développer activement les inventaires du patrimoine du XXème siècle.*

L'héritage du XXème siècle doit être identifié de manière proactive et évalué au moyen d'études et d'inventaires systématiques, faire l'objet de recherches approfondies et d'études menées par des équipes multidisciplinaires. Ces enquêtes et inventaires, ainsi que

l'évaluation de l'impact sur le patrimoine, doivent servir de base aux mesures de conservation et de gestion de la protection, prises par les autorités responsables, dont celles chargées de la planification et du patrimoine.

*1.8: Recourir à des analyses comparatives pour déterminer la valeur culturelle.*

Lors de l'évaluation de la valeur du patrimoine du XXème siècle, des lieux ou sites patrimoniaux comparatifs devraient être identifiés et évalués pour mieux analyser et comprendre leurs valeurs respectives.

# METTRE EN ŒUVRE DES PROCESSUS DE CONSERVATION PROGRAMMES

## Article 2: Appliquer une méthodologie de planification et de gestion de la conservation adéquate

*2.1: Avant toute intervention, maintenir l'intégrité grâce à la compréhension de la valeur culturelle du bien.*

L'intégrité des lieux du patrimoine culturel du XXème siècle ne devrait pas être affectée par des changements ou des interventions agressives. Une recherche, une documentation et une analyse adéquates de l'histoire et du sens d'un lieu ou d'un site sont nécessaires pour éviter, minimiser et atténuer les impacts négatifs potentiels.

Comprendre comment la valeur culturelle se manifeste dans le patrimoine XXème siècle suppose une évaluation des différents attributs, éléments et valeurs constitutifs du lieu ou du site. C'est la condition préalable essentielle à une prise de décisions adaptée quant à la prise en charge, l'interprétation et la conservation de l'authenticité et de l'intégrité. Les lieux et les sites évoluent avec le temps et des apports ultérieurs peuvent également présenter une valeur culturelle. Des approches et méthodes de conservation différentes peuvent alors s'avérer indispensables dans un lieu patrimonial ou un site individuel.

*2.2: Maximiser le potentiel de collecte d'informations auprès des sources premières*

Grâce aux progrès technologiques, il existe désormais une profusion d'archives sur le patrimoine XXème siècle. Il est fondamental d'utiliser ces sources lors de la collecte d'informations concernant un lieu ou un site, pour en comprendre tout le sens.

Dans certains cas, le concepteur original, le constructeur, le planificateur, le client ou d'autres personnes étroitement associées à la création d'un lieu peuvent fournir ces informations premières. Autant que faire se peut, leur contribution doit toujours être recherchée. Les récits oraux doivent être captés tant que cela est possible. Ces informations aident à la compréhension de la valeur du bien, même s'il faut bien sûr rester prudent lorsque l'on intègre le point de vue des créateurs. Des précautions s'imposent également lors de l'évaluation du dessein originel par rapport au lieu physique tel qu'il se présente, et il convient de s'assurer que tous les attributs constitutifs de la valeur culturelle sont bien pris en compte.

*2.3: Recourir, avant le début des travaux, à une méthodologie permettant d'évaluer la valeur culturelle et fournissant une démarche permettant de la maintenir et de la respecter*

La méthodologie permettant l'évaluation de la valeur culturelle du patrimoine du XX<sup>ème</sup> siècle doit suivre une démarche culturellement adaptée, s'appuyer sur une recherche historique exhaustive, sur l'évaluation de la valeur culturelle, permettant ainsi de définir des politiques susceptibles d'en assurer la conservation, la gestion et l'interprétation. Il est indispensable que ces évaluations soient réalisées avant le début des travaux, de manière à garantir une démarche de restauration adaptée à l'évolution du bien et aux modifications éventuelles. Un plan de conservation / plan de gestion doit être élaboré. A cet égard, les chartes régionales du patrimoine et les déclarations de conservation spécifiques au site peuvent s'avérer pertinentes.

#### *2.4: Définir les limites au changement acceptables.*

Pour toute action de développement ou de conservation, des politiques et des directives claires doivent être établies avant de commencer toute intervention, de façon à définir les limites admissibles au changement. Un plan de conservation / plan de gestion doit prendre en compte les éléments significatifs du lieu ou du site patrimonial, les vulnérabilités qui l'affectent, les zones où il est envisageable d'intervenir, l'usage optimal du site ou du bien et les mesures de conservation qui sont à prendre. Le projet doit prendre en compte les principes et les technologies spécifiques du XX<sup>ème</sup> siècle (telle l'architecture, la planification, la structure, etc.).

#### *2.5: Faire appel à une expertise interdisciplinaire.*

La planification et la gestion de la conservation du patrimoine du XX<sup>ème</sup> siècle exigent une approche interdisciplinaire, prenant en compte tous les attributs et valeurs culturelles. Des spécialistes des technologies de conservation modernes et de la connaissance scientifique des matériaux peuvent être sollicités pour des recherches spécifiques en raison de l'utilisation, de la prolifération de matériaux et de méthodes de construction non traditionnels dans le patrimoine du XX<sup>ème</sup> siècle. Des spécialistes ayant une expertise dans des domaines spécifiques comme le patrimoine industriel, les paysages urbains culturels et historiques, etc., sont susceptibles d'être impliqués dans le processus de conservation.

*2.6: Prévoir une planification de la gestion et de l'entretien Il est essentiel de prévoir de l'entretien préventif et une maintenance régulière dans la gestion de tous les lieux et sites du patrimoine culturel. Un entretien continu et approprié et une inspection périodique seront toujours la meilleure façon d'assurer la conservation de tout lieu ou site patrimonial et de réduire les coûts de réparation à long terme. Un plan d'entretien y aidera. Les paysages urbains culturels et historiques nécessitent également des plans de gestion pour en gérer l'évolution et le changement tout en maintenant leur valeur.*

Des travaux de stabilisation d'urgence peuvent s'avérer nécessaires : dans ce cas, l'évaluation et les travaux ultérieurs doivent être effectués par des professionnels qualifiés et expérimentés et mis en œuvre de manière à en minimiser l'impact sur la valeur du bien ou du site.

#### *2.7: Identifier les instances responsables de la conservation*

Il est important d'identifier les acteurs responsables et garants de la conservation du patrimoine culturel du XX<sup>ème</sup> siècle. Cela inclut, sans limitation, les propriétaires, les gestionnaires d'actifs, les autorités en charge du patrimoine, les collectivités, les autorités publiques, les gouvernements locaux, les services d'urbanisme et les occupants.

#### *2.8: Archivage et documentation*

Lors d'interventions sur des sites ou biens patrimoniaux du XX<sup>ème</sup> siècle, il est primordial d'établir une documentation des travaux en vue de l'archivage public. Cette documentation peut inclure, selon les cas, la cartographie, la photographie, des plans et relevés, des témoignages oraux, des scanographies, de la modélisation et simulation en 3D et des enregistrements des processus utilisés sur les sites industriels pour les machines industrielles. La recherche d'archives constitue



une part importante de la planification de la conservation. Les propriétaires devraient être encouragés à conserver les archives et à les rendre disponibles pour la conservation.

Pour toute intervention, les spécificités du lieu ou site et les mesures à prendre doivent être convenablement documentées. Cette documentation doit comprendre l'état avant, pendant et après l'intervention. Elle doit être conservée dans un lieu sûr et sur les supports de reproduction les plus à jour. Elle est destinée à faciliter la présentation et l'interprétation du bien ou du site, à en améliorer la compréhension pour le plus grand plaisir des utilisateurs et des visiteurs. Les informations recueillies au cours des investigations, les inventaires et la documentation doivent être accessibles à toute personne intéressée.

## RECHERCHER LES ASPECTS TECHNIQUES ET DE PLANIFICATION

### Article 3: Rechercher les aspects techniques et de planification du patrimoine culturel du XXème siècle.

*3.1: Rechercher et développer des méthodes de réparation spécifiques adaptées aux matériaux de construction et aux techniques de construction uniques du XXème siècle.*

Les matériaux et les techniques de mise en œuvre du XXème siècle diffèrent le plus souvent des matériaux et méthodes traditionnels du passé. C'est pourquoi il est nécessaire de rechercher et de développer des méthodes de réparation spécifiques, adaptées à ces types de construction uniques. Certains aspects du patrimoine du XXème siècle, notamment ceux réalisés après le milieu du siècle, peuvent poser des défis spécifiques en matière de conservation, en raison de l'utilisation de matériaux et de méthodes de construction nouveaux ou expérimentaux ou simplement en raison de l'absence d'expérience professionnelle lors des travaux de réparation. S'ils doivent être déposés, les matériaux ou les détails originaux / significatifs doivent être mis à l'abri et des échantillons représentatifs doivent être conservés.

Avant toute intervention, ces matériaux doivent être soigneusement analysés et tout dommage visible ou caché doit être identifié et interprété. Certains matériaux expérimentaux peuvent avoir une durée de vie plus réduite que les matériaux traditionnels et doivent faire l'objet d'une analyse détaillée. Des investigations portant sur l'état et le degré de détérioration des matériaux doivent être conduites par des professionnels qualifiés, en recourant à des méthodes non destructives et reconnues comme étant non invasives. Les analyses destructives doivent être limitées dans toute la mesure du possible. L'étude méticuleuse du vieillissement des matériaux du XXème est indispensable.

*3.2: Rechercher et développer des réponses adaptées aux nouvelles approches de planification développées au XXème siècle.*

Le XXème siècle a vu se développer de nombreuses formes nouvelles et expérimentales dans la vie et le design urbains. Afin d'en préserver toute la valeur culturelle, le but des politiques de conservation et les directives de développement doit être de préserver ces schémas ou ces approches spécifiques de planification, en particulier pour les paysages urbains culturels et historiques.

### Article 4: Élaborer des politiques pour préserver la valeur

*4.1: Élaborer des politiques de conservation fondées sur la recherche pour conserver et maintenir la valeur culturelle du lieu ou du site et utiliser les politiques d'aide à la prise de décisions dans la gestion du changement.*

# GERER LE CHANGEMENT POUR CONSERVER LA VALEUR CULTURELLE

## Article 5: Reconnaître et gérer les pressions en faveur du changement, qui sont inéluctables.

*5.1: Que ce soit en raison d'une intervention humaine ou des conditions environnementales, la gestion du changement constitue une partie essentielle du processus de conservation en vue de maintenir la valeur culturelle, l'authenticité et l'intégrité.*

Dans certains cas, des changements peuvent s'imposer pour maintenir la valeur d'un lieu ou un site patrimonial. Les interventions individuelles et les changements cumulatifs peuvent avoir un impact négatif sur la valeur culturelle. Lorsqu'un changement est nécessaire, les impacts sur l'intégrité et l'authenticité du lieu doivent être évalués et surveillés.

## Article 6: Gérer le changement avec sensibilité.

*6.1: Adopter une approche prudente face au changement.*

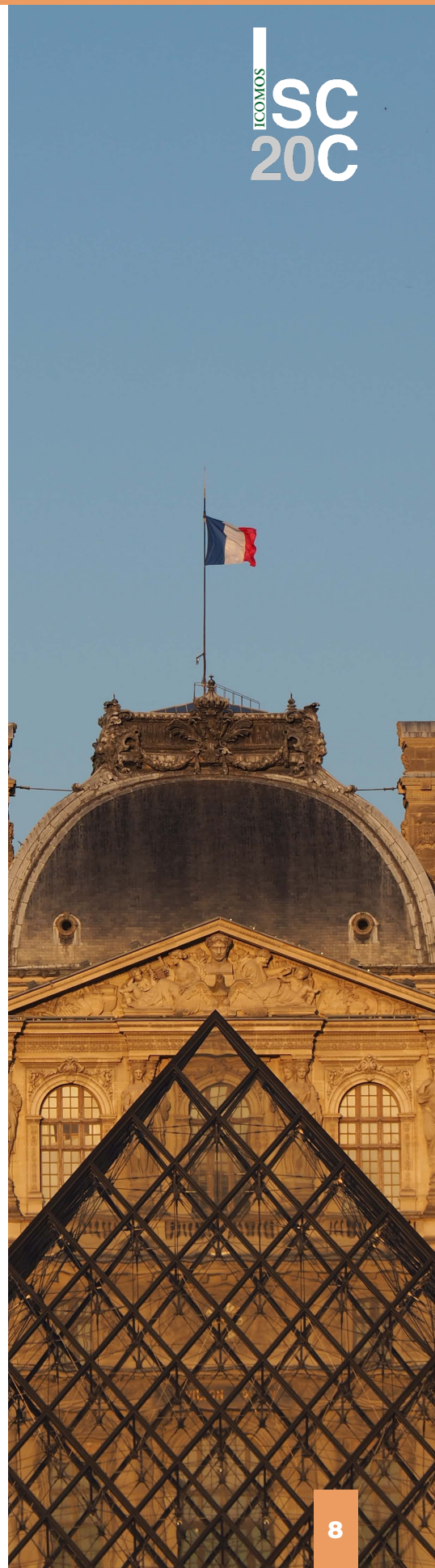
Ne faire que ce qui est nécessaire, et aussi peu que possible. Toute intervention se doit d'être prudente. L'ampleur et l'intensité du changement doivent être minimisées. N'utiliser que des méthodes de réparation éprouvées et éviter les traitements susceptibles d'endommager le tissu historique et l'importance culturelle; les réparations doivent être effectuées en utilisant les moyens les moins invasifs possibles. Les changements devraient être aussi réversibles que possible.

Des interventions discrètes peuvent être réalisées de façon à améliorer les performances et la fonctionnalité d'un site ou d'un lieu, sous réserve que leur valeur culturelle n'en soit pas affectée. Lors d'un changement d'affectation, il faut rechercher une réutilisation pertinente et propre à garantir la sauvegarde de la valeur culturelle du bien.

*6.2: Évaluer l'impact patrimonial des changements envisagés avant le début des travaux et s'efforcer d'en éviter ou d'atténuer les impacts négatifs.*

Toute proposition de changement doit minimiser ou éviter les impacts négatifs susceptibles d'impacter la valeur culturelle du bien patrimonial. Certains éléments, attributs et valeurs peuvent avoir des tolérances variables au changement : ceci doit être évalué et compris avant toute proposition d'adaptation ou de changement afin que la valeur culturelle du bien soit gérée et conservée.

*6.3: L'application de codes normalisés et de standards de construction exige des approches souples et innovantes propres à garantir des solutions de conservation du patrimoine appropriées.*



L'application de normes juridiques et de normes de construction standards (notamment en matière d'accessibilité, de santé et de sécurité, de sécurité incendie, de mesures antisismiques, d'aménagement paysager, de gestion du trafic et de l'amélioration de l'efficacité énergétique) doit être adaptée. Une analyse et une négociation approfondie avec les autorités et les experts concernés doit tendre à éviter ou à minimiser tout impact négatif sur le patrimoine. Chaque cas doit faire l'objet d'une démarche spécifique.

## **Article 7: Garantir une approche respectueuse en cas d'ajouts et d'interventions.**

*7.1: Les ajouts doivent respecter la valeur culturelle du lieu ou du site.*

Dans certains cas, une intervention (comme un nouvel ajout à un bâtiment ou à un jardin, un nouveau bâtiment intercalé dans une zone urbaine, etc.) peut s'avérer nécessaire afin garantir l'avenir du lieu ou du site. Après une analyse minutieuse, ces ajouts éventuels doivent être conçus de manière à respecter l'échelle, l'implantation, la composition, les proportions, la structure, le paysage, les matériaux, la texture et la couleur du lieu ou du site d'origine. Ces apports doivent être discernables en tant qu'ajouts nouveaux, identifiables après une inspection minutieuse, mais être en harmonie avec l'existant. Compléter, oui, mais pas concurrencer. Interpréter, oui, mais pas imiter.

*7.2: Les nouvelles interventions doivent être conçues en tenant compte de l'existant : l'échelle, la forme, l'implantation, le paysage, les matériaux, la couleur, la patine et les détails.*

Une analyse attentive des plantations précédentes, des bâtiments alentour ainsi qu'une interprétation judicieuse de leur conception peut faciliter la mise au point d'une solution appropriée. Cependant, concevoir en tenant compte d'un contexte ne veut pas dire imiter.

## **Article 8: Reconnaître lorsque l'usage contribue à la valeur et gérer en conséquence.**

Lorsqu'un usage fonctionnel contribue à la valeur d'un lieu ou d'un site, la conservation doit s'efforcer de maintenir cet usage dans toute la mesure du possible. Quand un nouvel usage est décidé pour maintenir le lieu ou le site, celui-ci doit être clairement interprété.

## **Article 9: Respecter l'authenticité et l'intégrité du lieu ou du site.**

*9.1: Les interventions doivent améliorer et maintenir la valeur culturelle.*

Les éléments ayant une valeur culturelle doivent être réparés ou restaurés plutôt que reconstruits. Stabiliser, consolider et réparer est préférable à remplacer. Dans la mesure du possible, les matériaux de remplacement doivent être appariés à l'identique, mais marqués ou datés pour les distinguer comme étant neufs.

La reconstruction de lieux patrimoniaux entièrement perdus ou de leurs attributs significatifs n'est pas une action de conservation et n'est pas recommandée. Cependant, une reconstruction limitée, si elle s'appuie sur des documents, peut contribuer à l'intégrité et / ou à la compréhension d'un lieu ou d'un site du patrimoine culturel.

*9.2: Respecter la valeur des différentes strates de changement et la patine de l'âge.*

La valeur culturelle d'un lieu ou d'un site, en tant que témoignage historique, repose principalement sur les attributs matériels d'origine ou significatifs et / ou sur ses valeurs immatérielles, qui définissent son authenticité. Cependant, la valeur culturelle d'un lieu ou d'un site patrimonial original, ou celle des interventions ultérieures, des ajouts, des éléments du paysage ou de nouveaux éléments, ne dépendent pas seulement de leur âge. Des modifications ultérieures peuvent acquérir aussi leur propre valeur culturelle: c'est pourquoi elles les doivent être identifiées

et respectées lors des décisions en matière de conservation ou de développement.

L'ancienneté des éléments doit pouvoir être identifiée à travers toutes les interventions et les changements survenus au fil du temps, ainsi qu'au niveau de leur patine. Ce principe important vaut pour la majorité des matériaux mis en œuvre au XX<sup>ème</sup> siècle.

Le contenu, les aménagements, les accessoires, la machinerie, l'équipement, les œuvres d'art, les plantations ou les éléments paysagers qui participent de la valeur culturelle d'un site patrimonial doivent toujours être maintenus, dans la mesure du possible.

## AGIR EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

### Article 10: Tenir compte du développement durable.

*10.1: S'efforcer d'atteindre un équilibre entre développement durable, introduction de mesures d'efficacité énergétique et conservation de la valeur culturelle.*

Les pressions pour que le patrimoine culturel du XX<sup>ème</sup> siècle soit plus performant sur le plan énergétique ne feront que croître dans l'avenir et il est vrai que les bâtiments et les lieux patrimoniaux devraient fonctionner aussi efficacement que possible. Cependant, la valeur culturelle (y compris dans la fonction et l'usage) ne devrait pas, si possible, être mise à mal par les mesures d'économies d'énergie.

La conservation doit prendre en compte les approches contemporaines concernant le développement durable. Les interventions sur un bien ou un site patrimonial doivent être exécutées dans le respect des méthodes et des produits relevant du développement durable, assurant leur conservation, leur développement et leur gestion dans le temps. Pour parvenir à une solution pratique et équilibrée et assurer la durabilité du lieu ou du site, la consultation de toutes les parties concernées est indispensable. Toutes les options envisageables en termes d'intervention, de gestion et d'interprétation de la valeur culturelle du lieu patrimonial et de son cadre élargi doivent être préservées, en pensant aux générations futures.

Comprendre la performance énergétique d'un bâtiment existant est une première étape essentielle dans la planification d'une rénovation énergétique. Il faut rechercher ensuite des méthodes techniques spécifiques, des systèmes et des matériaux et identifier les solutions de modernisation les plus appropriées. Lorsque les matériaux d'origine ne sont plus efficaces, il faut explorer la possibilité de les remplacer ou de réparer avec des alternatives plus efficaces sur le plan énergétique, sans que cela ait un d'impact négatif sur la valeur culturelle.

L'impact des systèmes d'énergie renouvelable, comme les éoliennes, les panneaux solaires et les systèmes de captage d'eau, sur des paysages urbains culturels et historiques doit être évalué et évité, minimisé ou atténué.

*10.2: Promouvoir et communiquer les pratiques appropriées en matière de conservation de l'énergie et de durabilité de l'environnement pour le patrimoine du XX<sup>ème</sup> siècle.*

Encourager la recherche sur l'élaboration de matériaux, de systèmes et de pratiques appropriés et écologiquement viables pour le patrimoine du XX<sup>ème</sup> siècle.

Encourager les programmes d'éducation et de formation adoptant une approche intégrée de la conservation du patrimoine culturel du XX<sup>ème</sup> siècle et équilibrant la conservation de la valeur culturelle et les besoins de durabilité environnementale.

# INTERPRETER, COMMUNIQUER ET FORMER

## Article 11: Promouvoir et célébrer le patrimoine culturel du XX<sup>ème</sup> avec le public au sens large.wider community.

### 11.1: Communiquer largement sur la valeur culturelle.

S'engager avec les publics clés et les parties prenantes dans un dialogue favorisant l'appréciation et la compréhension des lieux patrimoniaux du XX<sup>ème</sup> siècle et leur conservation.

### 11.2: La présentation et l'interprétation sont des éléments essentiels du processus de conservation.

Publier et diffuser des programmes de recherche et de conservation / gestion du patrimoine culturel du XX<sup>ème</sup> siècle, et, dans la mesure du possible, promouvoir des événements et des projets auprès des professionnels concernés et plus largement, auprès du public.

### 11.3: L'interprétation est une action clé de la conservation.

L'interprétation est un outil essentiel pour sensibiliser le public aux lieux et sites patrimoniaux du XX<sup>ème</sup> siècle et joue un rôle important pour documenter le changement et expliquer la valeur culturelle.

### 11.4: Encourager et soutenir les programmes éducatifs professionnels afin de renforcer les capacités et les compétences pour la conservation du patrimoine du XX<sup>ème</sup> siècle.

Les programmes d'éducation et de formation professionnelle dans de nombreuses disciplines doivent inclure les principes de conservation du patrimoine du XX<sup>ème</sup> siècle et relever ses défis spécifiques, y compris ceux de la compréhension de la valeur culturelle, des défis techniques et matériels et du développement durable.



# GLOSSAIRE

**L'adaptation** consiste à modifier un lieu ou un bien pour qu'il réponde à sa vocation actuelle ou à un nouvel usage proposé. (*Charte de Burra, 2013*).

**Les attributs** d'un lieu comprennent son implantation physique, sa forme, sa matière, son usage, ses méthodes de planification, sa conception (y compris les schémas de couleurs), ses systèmes de construction et son équipement technique, ainsi que ses qualités esthétiques.

**L'authenticité** est la qualité d'un lieu ou d'un site patrimonial à exprimer sa valeur culturelle à travers ses attributs matériels et ses valeurs immatérielles d'une manière véridique et crédible. Elle est fonction du type de patrimoine culturel et du contexte culturel.

**La conservation** est l'ensemble des processus qui permettent de prendre soin d'un lieu ou d'un site patrimonial afin de maintenir leur valeur culturelle (*Charte de Burra, 2013*).

**Le plan de gestion de la conservation** est un document utilisé comme cadre pour la gestion d'un lieu, y intégrant d'éventuels changements dans le futur. Il comprend l'identification de la valeur patrimoniale de l'endroit, des contraintes éventuelles, de la façon dont cette valeur est vulnérable au changement et l'identification de politiques visant à la préserver à l'avenir. Dans certains pays, le terme plan de conservation est également utilisé, bien que dans certains cas la portée du contenu inclue uniquement les questions de conservation physique. Voir aussi plan de gestion.

**Les paysages culturels** représentent les œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, illustrant l'évolution de la société et des occupations humaines au cours des âges, sous l'influence des contraintes et/ou atouts présentés par l'environnement naturel et sous l'effet des forces sociales économiques et culturelles successives internes ou externes. Il y a trois catégories de paysages culturels : ceux conçus délibérément par l'homme (comme un jardin historique), les seconds essentiellement évolutifs (comme un paysage agricole ou urbain) et les derniers sont les paysages culturels associés (où le paysage naturel est associé à des valeurs spirituelles ou artistiques ou sociales).

**Un itinéraire culturel** est une voie de communication, terrestre, aquatique ou autre, déterminée matériellement et possédant une dynamique et des fonctions historiques propres (*Charte de l'ICOMOS sur les itinéraires culturels, 2008*).

**Par valeur culturelle** (en raccourci, la valeur), on entend la valeur esthétique, historique, scientifique, sociale et / ou spirituelle pour les générations passées, présentes ou futures. La valeur culturelle est incarnée par le lieu ou le bien patrimonial lui-même, ses attributs, son contexte, sa matière, son usage, ses associations, ses significations, ses archives, les lieux et les objets qui y sont associés. Les lieux et les biens patrimoniaux peuvent présenter un éventail de valeurs en fonction des différents individus ou groupes.

**Les éléments** d'un lieu ou d'un site patrimonial comprennent la disposition / la planification, les intérieurs, les aménagements, les meubles connexes et les œuvres d'art, le contexte et les paysages.

**Le développement durable** signifie la maintenance et / ou l'amélioration sur le long terme de la qualité des environnements naturels ou créés par l'homme en prenant en compte les facteurs et les processus qui y sont associés.

**La matière** d'un bien ou d'un lieu renvoie à toutes ses composantes physiques, y compris les éléments, le contenu et les objets mobiliers, les éléments naturels. La notion de matière s'applique à des espaces et des vues (*Charte de Burra, 2013*).

**Le jardin historique** est une composition architecturale et végétale qui, du point de vue de l'histoire ou de l'art, présente un intérêt public.

**Le paysage urbain historique** est une zone urbaine comprise comme la résultante de la stratification historique de valeurs et d'attributs culturels et naturels, dépassant les notions de centre historique ou d'ensemble historique pour inclure un contexte urbain plus large et son environnement géographique. Le contexte comprend la topographie, la géomorphologie, l'hydrologie et les caractéristiques naturelles du site, l'environnement bâti historique et contemporain, les infrastructures de surface et souterraines, les espaces verts et ses jardins, les plans d'occupation des sols et l'organisation de l'espace, les perceptions et les relations visuelles, ainsi que tous les éléments constitutifs de la structure urbaine. Il englobe également les pratiques et valeurs sociales et culturelles, les processus économiques et les dimensions immatérielles du patrimoine en tant que vecteur de diversité et d'identité (*Recommandation de l'UNESCO sur le paysage urbain historique, 2011*).

**Par patrimoine industriel**, on entend les sites, les structures, les complexes, les zones et les paysages ainsi que les équipements, les objets ou les documents témoignant des procédés industriels anciens ou courants de production, d'extraction des matières premières, de leur transformation en biens et en énergie, ainsi que les infrastructures de transport associées. (*Principes de Dublin, 2011*).

**Le patrimoine immatériel** représente les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire, ainsi que les instruments, objets, collections, artefacts, lieux et biens culturels associés que les collectivités, groupes et, le cas échéant, les individus, reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel.

**Les valeurs immatérielles** peuvent inclure des valeurs historiques, sociales, scientifiques ou spirituelles, ou relever d'un génie créateur.

**L'intégrité** mesure la totalité et l'intégrité d'un lieu ou d'un site patrimonial, de ses attributs et de ses valeurs. L'analyse des conditions de cette intégrité exige dès lors d'identifier dans quelle mesure l'endroit ou le site:

- a. possède toutes les composantes propres à pour exprimer sa valeur ;
- b. garantit la présence pleine et entière des caractéristiques et des processus constitutifs de la valeur de ce bien ;
- c. est menacé par des interventions négatives ou le manque d'entretien.

**L'interprétation** fait référence à l'ensemble des activités possibles destinées à augmenter la conscience du public et à renforcer sa compréhension du lieu ou du site patrimonial. Ceci peut inclure des publications, écrites ou électroniques, des conférences, des installations sur sites, des programmes éducatifs, des activités auprès des collectivités ainsi que la recherche, la formation, l'évaluation permanente du processus même d'interprétation (*Charte de l'ICOMOS pour l'interprétation des sites du patrimoine culturel, 2008*).

**L'intervention** porte sur un changement ou une adaptation susceptibles d'impacter les attributs matériels ou immatériels.

**L'entretien** est l'action continue consistant à prodiguer des soins protecteurs à la matière et à l'environnement d'un lieu ou d'un bien patrimonial, notion qu'il faut distinguer de celle de réparation.

**Le plan de gestion** est un document qui, à l'instar d'un plan de conservation, est utilisé comme cadre de gestion d'un lieu, y compris concernant tout changement futur, mais peut avoir une portée plus large, y compris opérationnelle. Les plans de gestion sont couramment utilisés pour les paysages culturels où la gestion active continue est une action de conservation primaire.

**Lieu** est le terme utilisé dans ce document pour décrire une zone géographique ayant valeur patrimoniale. Sont inclus dans cette notion les objets, espaces et vues, monuments, bâtiments, structures, sites archéologiques, paysages urbains historiques, paysages culturels, itinéraires culturels et sites industriels. Ce concept peut avoir des dimensions matérielles ou immatérielles. Voir aussi site qui en est un sous-ensemble.

**La présentation** désigne la communication sur la valeur culturelle du site patrimonial, soigneusement organisée et interprétée au travers de l'agencement de l'information, l'accès physique au lieu et une infrastructure d'interprétation. Elle peut se faire par divers moyens techniques, y compris, mais sans obligation, des éléments comme des panneaux d'information, des expositions de type muséal, des sentiers fléchés, des conférences et des visites guidées, des applications multimédias et des sites Web (*Charte de l'ICOMOS des sites du patrimoine culturel, 2008*).

**La reconstruction** consiste à ramener un lieu ou un bien patrimonial à un état antérieur connu en introduisant des nouveaux matériaux.

**La réparation** désigne la restauration ou la reconstruction d'une matière existante et/ou nouvelle pour la ramener à un état fonctionnel.

**La restauration** consiste à ramener un lieu à un état antérieur connu en enlevant les ajouts ou en assemblant les éléments existants déposés, avec l'introduction minimale de nouveaux matériaux.

**La réversibilité** signifie qu'une intervention peut fondamentalement être supprimée sans entraîner des modifications ou des altérations de la substance historique de base. Dans la majorité des cas, la réversibilité n'est pas absolue.

**Le contexte** signifie l'environnement immédiat ou distant qui constitue, ou contribue, à la valeur et au caractère distinctif (*Déclaration de Xi'an, 2005*).

**Le terme site** est utilisé dans ce document pour désigner une zone de valeur patrimoniale définie. C'est un sous-ensemble de la notion de lieu, incluant les monuments, l'archéologie, les bâtiments, les structures, les espaces et les jardins. Il peut être de nature matérielle ou immatérielle.



**Pour l'ICOMOS, l'UNESCO et autres organisations majeures,** les documents et les chartes de référence sont:

- <sup>i</sup> *The Venice Charter - International Charter for the Conservation and Restoration of Monuments and Sites (The Venice Charter), 1964*
- *The Florence Charter - Historic Gardens and Landscapes, 1981*
- *The Washington Charter - Charter for the Conservation of Historic Towns and Urban Areas, 1987*
- *The Eindhoven Statement - DOCOMOMO, 1990*
- *The Nara Document on Authenticity, 1994 and Nara+20, 2014*
- *Principles for the Analysis, Conservation and Structural Restoration of Architectural Heritage, 2003*
- *ICOMOS Charter on Cultural Routes, 2008*
- *ICOMOS Charter on the interpretation and Presentation of Cultural Heritage Sites, 2008*
- *The Valletta Principles for the Safeguarding and Management of Historic Cities, Towns and urban Areas, 2011*
- *ICOMOS / TICCIH Principles for the conservation of Industrial Heritage Sites, Structures, Areas and Landscapes, Dublin principles 2011*
- *The Burra Charter, The Australia ICOMOS Charter for Places of Cultural Significance, 1999*
- *Operational Guidelines for the Implementation of the World Heritage Convention, UNESCO, 2016*

<sup>ii</sup> *Déclaration de Xi'an sur la Conservation du contexte des constructions, des sites et des secteurs patrimoniaux, ICOMOS 2005*

<sup>iii</sup> A titre d'exemple, Texto de Mexico 2011, Déclaration de Moscou 2006.

<sup>iv</sup> Dans certains cas, les matériaux mis en œuvre dans les sites bâtis du XX<sup>ème</sup> siècle ont une durée de vie plus réduite que les matériaux traditionnels. L'absence de mesures de sauvegarde et d'une connaissance de méthodes de réparation idoines, fondées sur leurs caractéristiques matérielles, peuvent entraîner des interventions plus drastiques que dans le cas de matériaux traditionnels, voire nécessiter des mesures complémentaires dans le futur.

<sup>v</sup> Leur déplacement ou leur démontage est inacceptable, sauf lorsqu'il s'agit de la seule mesure permettant d'en garantir la sécurité et la sauvegarde. Ils doivent être remis en place dès que les circonstances le permettent.

<sup>vi</sup> Nations Unies, Nouvel agenda urbain, 2017

<sup>vii</sup> UIA (Union Internationale des Architectes) Groupe de réflexion de la Commission en charge de l'éducation architecturale.

# IMAGES

Page 1: Guggenheim Museum New York (1959), Frank Lloyd Wright. Photo: © Joe Dudeck on Unsplash

Page 5: Christ the Redeemer (1931), Paul Landowski. Photo: © Andrea Leopardi on Unsplash

Page 8: Louvre Pyramid (1989), I. M. Pei. Photo: © Rafael Garcin on Unsplash

Page 11: Kaedi Regional Hospital (1992), Fabrizio Carola. Photo: © Alexis Doucet, CC BY-SA 3.0 <<https://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/>>, via Wikimedia Commons

The design of the document was done by Maria Gabriela Quin, master student at Brandenburg University of Technology in Cottbus (BTU).

The logo features the word 'ICOMOS' written vertically in white on a dark green rectangular background. To the right of this, the letters 'SC' are stacked above '20C', all in a large, bold, dark green sans-serif font.

ICOMOS  
SC  
20C

To learn more about the work of the ISC20C or how to join as a member, visit [isc20c.icomos.org](https://isc20c.icomos.org)